

RAPPORT DU MANITOBA À L'ACJCP

Réunion printanière du conseil d'administration, avril 2023

Renseignements généraux

La Cour provinciale du Manitoba est composée de 43 juges, y compris la juge en chef et trois juges en chef adjoints. Il y a actuellement cinq postes de juges vacants, quatre à Winnipeg et un à The Pas. À compter du 1^{er} avril 2023, 18 juges aînés auront pris leur retraite et travailleront sur une base quotidienne.

Cinq centres judiciaires sont situés à l'extérieur de Winnipeg. Ces centres se trouvent à Portage la Prairie (une juge), à Brandon (trois juges), à Dauphin (deux juges), à The Pas (deux juges) et à Thompson (quatre juges). La Cour provinciale du Manitoba compte 56 tribunaux itinérants partout au Manitoba; elle y est constituée de juges qui s'y rendent par voie aérienne ou routière.

Tous nos juges sont membres de l'Association manitobaine des juges de cours provinciales, sauf un. La cotisation à l'Association manitobaine des juges de cours provinciales, pour les juges qui siègent à temps plein, est de 1 200 \$ par année (pour les membres de l'ABC) et de 1 300 \$ (pour les juges qui ne sont pas membres de l'ABC). La cotisation des juges aînés à l'Association manitobaine des juges de cours provinciales est de 400 \$.

La direction de l'Association manitobaine des juges de cours provinciales est assurée par les personnes suivantes :

Président sortant – Monsieur le juge Murray Thompson

Présidente (et directrice générale de l'ACJCP) – Madame la juge Catherine Carlson

Vice-présidente – Madame la juge Julie Frederickson

Trésorier – Monsieur le juge Alain Huberdeau

Secrétaire – Madame la juge Shauna Hewitt-Michta

Conseillère – Madame la juge Stacy Cawley

Conseiller – Monsieur le juge Keith Eyrikson

Représentant des juges aînés – Monsieur le juge Dale Schille

Compétence de la Cour

Les juges de la Cour provinciale du Manitoba entendent des affaires criminelles et des affaires relevant du Tribunal pour adolescents, à l'échelle de la province. Sauf dans les villes de Winnipeg et de Brandon, la Cour provinciale exerce une compétence concurrente pour entendre des causes en matière de protection de la jeunesse et de droit de la famille relevant de la législation provinciale.

COVID-19

Les restrictions liées à la COVID-19 ont pour l'essentiel été levées. Nous avons un nombre considérable d'affaires en attente à traiter, particulièrement dans nos tribunaux itinérants du Nord.

Nouveau processus de nomination des juges

Le gouvernement du Manitoba a récemment adopté une loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale, soit la Loi modifiant diverses lois en matière de modernisation des tribunaux. Cette loi apporte d'importants changements au processus de nomination des juges. Le premier Comité des nominations des juges s'est réuni, a terminé ses délibérations sur les postes de juges à pourvoir et a remis au ministre sa liste de candidats recommandés et non recommandés. Nous attendons les cinq nominations à venir.

Juge en chef

Le mandat de notre juge en chef prend fin en juillet 2023. Le Comité de nomination du juge en chef a reçu des candidatures pour le poste et tiendra bientôt des entrevues.

Rémunération des juges

Le rapport de 2020 du Comité de la rémunération des juges a été mis en application en novembre 2022. Nos salaires de base sont les suivants :

- 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 280 500 \$
- 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 292 000 \$
- 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 301 344 \$

En plus du salaire de base, les juges qui siègent dans le nord du Manitoba (à Thompson et à The Pas) reçoivent une allocation supplémentaire de 5 %. Le juge en chef reçoit un supplément de 8 %, et chacun des trois juges en chef adjoints reçoit un supplément de 5 %.

Nous recevons annuellement une allocation professionnelle de 2 000 \$ et une allocation pour formation de 3 500 \$.

Les juges aînés reçoivent une rémunération quotidienne de 1 382,31 \$ par journée complète et de 691,16 \$ par demi-journée. Le nombre de jours où les juges aînés siègent varie selon leurs disponibilités.

Le gouvernement a adopté une loi pour rendre la retraite obligatoire à 75 ans. La question de la retraite a fait l'objet de la réunion de notre Comité de la rémunération des juges, et le Comité y a souscrit. Auparavant, aucun âge de retraite obligatoire n'avait été fixé. À compter du 1^{er} février 2023, tous les juges doivent prendre leur retraite à l'âge de 75 ans. Pour les juges qui ont 75 ans ou plus au 1^{er} février 2023, une période de transition de six mois est prévue, soit jusqu'au 31 juillet 2023, avant qu'ils ne doivent prendre leur retraite. Un juge qui atteint l'âge de 75 ans après le 1^{er} février 2023 devra prendre sa retraite à la fin du mois au cours duquel il atteint cet âge.

Le prochain Comité de la rémunération des juges entreprendra ses travaux à l'été 2023. Les membres du Comité et la personne qui occupera la présidence ont été sélectionnés, et notre formation se réunira dans les prochains mois pour se pencher sur les questions qui seront soumises au Comité de la rémunération des juges.

Formation

En décembre 2022, nous avons tenu une formation en interne d'une journée et demie pour les juges. Le thème de la formation était la culpabilité morale, avec l'accent mis sur les questions relatives à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Nous tiendrons une séance de formation en interne de deux jours en mai 2023. Elle portera principalement sur les questions relatives aux mandats de perquisition.

Les modifications à la Loi sur la Cour provinciale rendent obligatoire la formation des candidats à la magistrature dans les domaines de l'agression sexuelle et de la sensibilisation au contexte social.

Le tout respectueusement soumis par Catherine Carlson, juge de la Cour provinciale, directrice pour le Manitoba

MANITOBA REPORT TO CAPCJ

Spring Board Meeting, April, 2023

General

The Provincial Court of Manitoba is comprised of 43 judges, including the Chief Judge and 3 Associate Chief Judges. There are currently five judicial vacancies, four in Winnipeg and one in The Pas. As of April 1, 2023, there will be 18 Senior Judges who have retired and work on a per-diem basis.

There are five judicial centres outside of Winnipeg. These are Portage la Prairie (one judge), Brandon (three judges), Dauphin (two judges), The Pas (two judges) and Thompson (four judges). The Manitoba Provincial Court services 56 fly-in or drive-in circuit courts throughout Manitoba.

All of our judges are members of the Provincial Judges' Association of Manitoba (PJAM) except for one. PJAM dues for full time sitting judges are \$1,200 per year (for CBA members) and \$1,300 (for non-CBA members). PJAM dues are \$400 for Senior Judges.

The Executive of PJAM is:

Past President – Judge Murray Thompson

President (and CAPCJ Director) – Judge Catherine Carlson

Vice – President -Judge Julie Frederickson

Treasurer- Judge Alain Huberdeau

Secretary – Judge Shauna Hewitt-Michta

Member at Large – Judge Stacy Cawley

Member at Large – Judge Keith Eyrikson

Senior Judge Representative – Judge Dale Schille

Jurisdiction of the Court

Judges of the Provincial Court of Manitoba hear criminal and youth court matters throughout the province. Except in Winnipeg and Brandon, the Provincial Court

also has concurrent jurisdiction to hear child protection matters and family court matters under provincial legislation.

Covid-19

Covid-19 restrictions have mostly been lifted. We do have a significant backlog of cases to address, especially in our Northern circuit courts.

New Judicial Appointment Process

Legislation was recently passed by the Manitoba government amending *The Provincial Court Act*, with *The Courts Modernization Act*. This has significantly changed the judicial appointment process. The first judicial appointment committee (JAC) has met, completed its considerations for the outstanding judicial vacancies and submitted its list of recommended and not recommended candidates to the Minister. We are waiting for the outstanding five appointments.

Chief Judge

The term of our current Chief Judge expires in July of 2023. The Chief Judge Appointment Committee has received applications for the Chief Judge position, and will be conducting interviews in the near future.

Judicial Compensation

The 2020 JCC report was implemented in November, 2022. Our base salary figures are:

- April 1, 2020 – March 31, 2021 \$280,500
- April 1, 2021 – March 31, 2022 \$292,000
- April 1, 2022 – March 31, 2023 \$301,344

In addition to base salary, judges sitting in northern Manitoba (Thompson and The Pas), receive a 5% northern allowance supplement. The Chief Judge receives an 8% supplement and each of the three Associate Chief Judges receives a 5% supplement.

We receive a professional allowance of \$2000 annually and an education allowance of \$3500 annually.

Senior judges receive a per diem rate of \$1,382.31 per full day and \$691.16 per half day. The number of days senior judges sit is dependent on their availability.

The government has passed legislation to make retirement mandatory at age 75. This issue was subject to our JCC hearing, and was endorsed. There was no previous mandatory retirement. As of February 1, 2023, all judges must retire by age 75. Judges who were 75 years or older on February 1, 2023 have a six month transition period, to July 31, 2023, before they are required to retire. A judge who turns 75 after February 1, 2023 must retire at the end of the month in which that judge turns 75.

The next JCC will commence in the summer of 2023. The committee members and Chair have been selected and our Bench will be meeting in the next few months to consider issues to be submitted to the JCC.

Education

We had a day and a half of in house judicial education, held in December, 2022. The theme was Moral Culpability with a focus on issues relative to Fetal Alcohol Spectrum Disorder. We will be having a two-day in house education session in May, 2023. The focus will be on issues relative to search warrants.

Amendments to *The Provincial Court Act* make mandatory education in the areas of sexual assault and social context for candidates to the Bench.

Respectfully submitted by Catherine Carlson PJ/Director for Manitoba